

HONORAIRES MAXIMUM DE VENTE TTC

Bien entre 0 € et 60 000 €	Forfait 5000 €
Bien entre 60 001 et 80 000 €	9 %
Bien entre 80 001 € et 130 000 €	8 %
Bien entre 130 001 € et 180 000 €	7 %
Bien entre 180 001 € et 230 000 €	6 %
Bien entre 230 001 € et 330 000 €	5.5 %
Bien entre 330 001 € et 430 000 €	5 %
Bien entre 430 001 € et 530 000 €	4.5 %
Au-delà de 530 001 €	4 %

N° Contrat d'assurance N°2/707418 RCT – Valable du 01/01/2023 au 31/12/2023

Médiateur : **ANM CONSO**

2 Rue de COLMAR

94 300 VINCENNES

www.anm-conso.com



Ces prix s'entendent TTC selon le Taux de TVA en vigueur à compter du 01/01/2023